

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 13 octobre 2015** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur François Lévesque, conseiller
Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse-suppléante, madame Guylaine Blouin.

Sont également présents :

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 septembre 2015

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Luc Marcoux
- 5.2 Sylviane Ferland
- 5.3 Guylaine Blouin
- 5.4 Raynald Drolet
- 5.5 Simon Madore
- 5.6 François Lévesque

6. FINANCES

- 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de septembre 2015
- 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de septembre 2015
- 6.3 Dépôt des états financiers comparatifs en date du 31 août 2015
- 6.4 Entente entre la Ville de Coaticook et le Club de golf concernant la rétroactivité de l'exemption de taxes du terrain de golf et autorisation de signature
- 6.5 Paiement à la compagnie Tijaro ltée du décompte progressif numéro 1 au montant de 31 107,67 \$ taxes incluses, pour la rampe pour personnes à mobilité réduite au stade de baseball Julien-Morin

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de septembre 2015
- 7.2 Demande à la MRC de Coaticook de procéder à la modification du Schéma d'aménagement afin de revoir la cartographie des zones inondables dans le secteur nord de la Rivière Coaticook
- 7.3 Demande de dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 15, Route 141 afin de permettre une marge de recul avant minimal de 20,61 mètres
- 7.4 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 218, rue Saint-Jacques Nord
- 7.5 Ratification du budget de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets solides de la région de Coaticook

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

démontrant des revenus, dépenses et affectations
équilibrés de 1 709 332,50 \$

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Octroi d'une aide financière de 12 248 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook et de 2 986 \$ au Musée Beaulne

9. LOISIRS

- 9.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat d'une surfaceuse à glace électrique neuve, quatre roues motrices, modèle 2015, soit celle de la compagnie Robert Boileau inc. au montant de 142 601,40 \$ taxes en sus avec les options
- 9.2 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ au Club de Plein-air de Coaticook et de 2 000 \$ au comité de Loisirs de Baldwin
- 9.3 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Demande de soutien financier et technique auprès du ministère de la Sécurité publique - Cadre de prévention
- 11.2 Autorisation de la présentation d'une demande d'aide financière et confirmation de son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL
- 11.3 Autorisation de la présentation d'une demande d'aide financière et confirmation de son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL
- 11.4 Mandat à la firme d'ingénieurs EXP pour la réalisation des plans et devis pour un appel d'offres en vue des travaux de réfection de la voirie d'une partie du rang 9 à Coaticook pour un montant de 11 920 \$ plus les taxes applicables
- 11.5 Promesse de servitude entre la Ville de Coaticook et monsieur Réjean Cotnoir pour l'implantation d'une passerelle piétonnière près de la rue du Manège-Ruisseau Pratt et autorisation de signature
- 11.6 Réquisition au montant de 18 991,13 \$ taxes incluses, pour l'implantation d'une passerelle piétonnière près de la rue du Manège-Militaire
- 11.7 Réquisition au montant de 18 510,98 \$ taxes incluses, pour le fauchage des secteurs de Barnston, Barford et pour le secteur urbain

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.8 Réquisition au montant de 7 473,38 \$ taxes incluses, pour l'installation de deux boîtes d'engrenage au barrage St-Paul

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Ratification du budget 2016 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook

13. COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Acti-bus - Entente avec le Parc de Gorge pour le transport urbain et autorisation de signature
- 13.2 Engagement financier de la Ville de Coaticook pour la construction d'un multilogement sur la rue Child

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Nomination du conseiller, monsieur Luc Marcoux, à titre de maire suppléant à compter du 1er novembre 2015, et ce pour les quatre prochains mois
- 14.2 Vente à monsieur Jean-Yves Simard et madame Francine Tremblay-Simard un terrain pour un montant de 47 100 \$ et autorisation de signature
- 14.3 Entente entre la Ville de Coaticook et le Syndicat canadien de la fonction publique, section 2811, relativement à la répartition des tâches des services administratifs
- 14.4 Entente entre la Ville de Coaticook et la Papeterie Coaticook pour l'utilisation du lien internet à partir du modem de la Papeterie Coaticook et autorisation de signature

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement numéro 6-1-50 (2015) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière
- 15.2 Avis de motion du Règlement 6-4-13 (2015) et demande de dispense de lecture

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Paiement à la compagnie Grondin Excavation inc. du décompte progressif numéro 4 au montant de 221 904,31 \$ taxes incluses, pour le prolongement du développement secteur McAuley, phase 1

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-10-33196 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 15-10-33196

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**15-10-33197 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU 14 SEPTEMBRE 2015**

RÉSOLUTION 15-10-33197

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 septembre 2015 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 septembre 2015 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

Madame Carmen Michaud – rue Thornton Nord, représentante des citoyens pour le secteur de Coaticook Nord, dû au phénomène Foresta Lumina, les visiteurs se stationnent devant les résidences des citoyens dans le secteur et cela devient problématique. Également problématique de sécurité lorsque les autobus, piétons et autres (rue Michaud/ rue Bonin) circulent.

Le secteur est devenu très achalandé depuis Foresta Lumina, des améliorations pour l'an prochain seraient grandement appréciées.

Réponse par monsieur le maire: On va prendre en considération vos propos et les transmettre aux responsables du parc de la Gorge pour qu'ils tentent de corriger la situation.

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Monsieur le maire étant absent, il fera son rapport ultérieurement.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 LUC MARCOUX

Acti-bus : Le service interurbain Coaticook-Sherbrooke offre dorénavant 4 aller-retour, par jour, le circuit à Baldwin est terminé pour cette année, service interne à la Ville sera conservé;

Collecte des déchets et compost, 100 % des matières envoyés déchets ultime au site se transforme en 42 % en compost, Rappel des matières interdites dans le compost;

Remerciements aux bénévoles pour l'apport à notre collectivité - cocktail;

Délégation à l'assemblée du conseil municipal - Proclamation du coquelicot. Cette proclamation se veut être un rappel à la population que la cérémonie du souvenir que sera organisée par la succursale locale de la légion. Elle se tiendra au parc Chartier le 8 novembre 2015, 11 h. Lors de cet évènement, il y aura la participation de l'harmonie et le corps des cadets au cérémonial, suite à la proclamation qui se déroule du vendredi 30 octobre au 11 novembre 2015. Sirène d'alarme située à l'hôtel de ville;

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir

Présentation de la plaque de rue :

Une nouvelle rue fait maintenant partie du paysage coaticookois, on se devait de lui donner un nom. Cette rue est située dans le nouveau développement McAuley.

Édouard-Lavoie : 1910-1972 - Journalier à la Coaticook textile, éboueur pour la ville de Coaticook, commis à la Régie des Alcools, grand bénévole, homme d'action, fondateur du Carnaval de Coaticook, président fondateur des Majorettes de Coaticook (Les Tourbillons de Coaticook), président de la ligue industrielle de hockey de l'Amicale du sacré- Cœur.

Bibliothèque :

Encore cette année, dans le cadre du Mois des bibliothèques publiques en Estrie, la bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook participe au concours « Visitez votre bibliothèque », organisé en collaboration avec l'Association des Bibliothèques Publiques de l'Estrie.

Pour y participer, un(e) citoyen(ne) doit visiter sa bibliothèque publique participante et remplir un coupon de participation et le déposer dans la boîte prévue à cet effet entre le 1er octobre 2015 et le 31 octobre 2015 à 13 h.

Les prix à gagner sont deux liseuses électroniques (valeur d'environ 150 \$ chacune) offertes par l'Association des bibliothèques publiques de l'Estrie et le magasin Archambault et deux sacs de livres d'auteurs estriens (valeur d'environ 100 \$ chacun) offerts par l'Association des bibliothèques publiques de l'Estrie.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Le tirage aura lieu publiquement le 13 novembre 2015. On invite donc les citoyens de Coaticook à visiter leur bibliothèque le plus souvent possible durant le mois d'octobre, c'est gratuit!

Les jours sont contés à la Bibliothèque de Coaticook

Samedi 24 octobre à 10 h, en partenariat avec la Maison des arts de la parole, la bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook accueille la conteuse Arleen Thibault pour une représentation s'adressant aux 4 @ 8 ans ayant pour titre « La petite idée ».

Le coût d'entrée est de 3 \$ pour les enfants non abonnés (1 \$ pour les abonnés), 5 \$ pour les adultes (3 \$ pour les abonnés). À noter que les passeports du festival seront également acceptés. Prière de réserver au 819 849-4013 poste 103.

Rencontre d'auteure jeudi 5 novembre 19 h, rencontre avec Suzanne Aubry, l'auteure de la populaire série Fanette. Madame Aubry rencontrera ses admirateurs dans le salon de lecture de la bibliothèque. Comme à l'habitude, la conférence sera suivie d'une période de questions et d'une séance de dédicace. Le prix d'entrée est de 5 \$, mais de seulement 3 \$ pour les abonnés de la bibliothèque. Prière de réserver au 819 849-4013 poste 103

- Autres activités
- Mardi 24 octobre à 19 h : Conférence « L'intimidation chez les jeunes »
- Samedi 31 octobre à 10 h : Heure du conte Spécial Halloween
- Mercredi 4 novembre 13 h 30 : Club de lecture
- Samedi 14 novembre à 10 h : Heure du conte

Musée Beaulne :

Fuego

L'artiste Lucie Levasseur jusqu'au 8 novembre 2015 : Les œuvres de Lucie Levasseur présentent un mélange de formes rigoureuses et une sensibilité à fleur de peau presque sensuelle. Fuego se veut un hommage à la vie, l'énergie, la joie de vivre et même l'exubérance. L'artiste souhaite que ses œuvres puissent vous faire sourire, vous questionner et s'ils vous émeuvent, ce sera mission accomplie. L'exposition compte une quinzaine d'œuvres.

Newton Brookhouse (1849-1917) Pionnier de la photographie des Cantons de l'Est.

Jusqu' au 8 novembre

C'est une exposition de chefs-d'œuvre photographiques tirés des archives du CRCE (le centre des ressources pour l'étude des Cantons de l'Est). La qualité exceptionnelle de ses photographies capte de manière très juste la vie quotidienne et l'histoire des Cantons-de-l'Est et donne lieu à des images extraordinaires.

Société d'histoire :

Déjeuner-causerie ce mercredi 14 octobre au Restaurant La Place

À compter de 9 h. Les conférenciers sont Stéphane et André Devost, père et fils. Ils nous racontent leur histoire, leur entreprise. A ne pas manquer

Toujours l'exposition en cours, sur les photos du 150e

Pavillon des arts et de la culture de Coaticook :

Koriass : samedi, 17 octobre à 20 h

Après les Francfolies en juin 2015 et plusieurs spectacles, le rappeur impose ses paroles qui frappent et révèlent les propos. Chef de file du rap québécois il démontre tout son aplomb et confirme son talent. Cet

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

auteur-compositeur-interprète ne cesse de surprendre et continue de relever la barre. Avec son énergie incomparable, ce rappeur enflamme les scènes.

Achille Grimaud : jeudi 22 octobre à 20 h
Festival de conte «Les jours sont contés»
Achille Grimaud, ce n'est pas " il était une fois ", c'est " ici et maintenant " Comment vous dire ? On compare trop souvent les artistes à des voitures. Si Achille était un carrefour, il serait plutôt celui du cerveau humain, exactement à la jonction de l'antenne parabolique, de l'artère corrosive et de la veine poétique.

Édith Butler et Lise Aubut : dimanche 1er novembre à 11 h
Raconter Édith Butler, c'est peindre un monde d'extrêmes: de la timidité à la célébrité, du silence à l'affirmation de soi, du folklore à la modernité. Lise Aubut apporte humour et émotions avec des teintes de poésie pour raconter cette histoire phénoménale. Lise Aubut auteure de nombreuses chansons se permet une approche biographique et donne vie à cet univers plus grand que nature.

Merci à tous !

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Comme vous pouvez le constater, ma chevelure a considérablement diminué... Je voudrais juste revenir sur le tournoi de Golf de la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook qui a eu lieu le 18 septembre dernier. C'est pour cet événement que j'ai fait le défi tête rasée... Personnellement, je voudrais dire un ÉNORME MERCI à tous ceux qui m'ont appuyée dans cette campagne de collecte de fonds. De plus, j'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont contribué à faire de cet événement, une grande réussite. Merci aux organisateurs, aux bénévoles, aux donateurs et à tous les participants pour un généreux montant amassé, soit quelque 50 000 dollars. Merci

Le 3 octobre dernier se déroulait le Gala Méritas Estrien pour le Baseball mineur. C'est une superbe soirée que l'organisation du baseball de Coaticook a organisée au club de Golf de notre ville. J'aimerais tout d'abord féliciter tous les sélectionnés de notre association de baseball soit : Jean-David Devost catégorie joueur atome B, Laurence Fauteux catégorie joueuse atome B, M. Ross Brouillet catégorie entraîneur niveau B, l'équipe les Timbits atome B catégorie équipe niveau B, Jacob Dion catégorie moustique A, M. Jean-François Blouin catégorie entraîneur niveau A ainsi que pour le bénévole de l'année. Parmi eux, M. Ross Brouillet a remporté les honneurs comme entraîneur de l'année niveau B. Jacob Dion a récolté une mention spéciale pour ses 15 parties jouées avec le Moustique AA en plus d'avoir participé à plusieurs camps de baseball donnés en région. Pour terminer, les filles Pee-Wee B de Coaticook ont reçu le trophée Coup de Cœur. Félicitation à tous...

Jeudi passé, le 8 octobre, j'ai assisté au Cocktail des bénévoles. La ville a organisé cet événement pour remercier les bénévoles qui se sont impliqués dans le cadre des Fêtes du 150e anniversaire de Coaticook ainsi que pour les organismes qui ont organisé des activités spéciales en 2014. Un peu plus de 50 bénévoles étaient présents. Ce fut une très belle soirée. J'en profite, au nom du conseil, pour remercier sincèrement tous ceux et celles qui se sont impliqués de près ou de loin pour faire de 2014 une magnifique ANNÉE de 150e.

Merci et bonne soirée

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.4 RAYNALD DROLET

Bonsoir à tous,
Lumières IGA cet automne...

Le mois dernier je vous disais que les feux de circulation devant le marché IGA devraient se concrétiser cet automne. Et bien si vous êtes passé dans le secteur aujourd'hui vous avez sans doute remarqué que les travaux préparatoires à l'installation des feux de circulation à l'intersection Child / Chesley ont débuté. La circulation se fait en alternance à l'aide de signaleurs pour la semaine du 13 au 16 octobre et à certains moments par la suite. Le trottoir des piétons sera détourné dans le stationnement du marché IGA.

On espère une mise en service en novembre. Une fois la portion des travaux exécutés par la ville, le Ministère des Transports viendra installer les lumières. Les travaux effectués par la ville consistent à l'élargissement des voies, repositionnement bouches d'égout, d'une borne-fontaine et du trottoir. Le déboursé de la ville pour ce projet représente à peu près 50% des coûts, l'autre moitié étant assuré par le MTQ.

La programmation des feux est faite par le MTQ qui a procédé à un nouveau relevé du trafic dans ce secteur. Notez que 7 détecteurs y seront installés afin de faciliter une circulation fluide.

Développement Mc Auley

Je vous invite à surveiller le Crieur Public du mois d'octobre qui sort mercredi de la semaine prochaine, le 21. Beaucoup d'information et de visuel concernant le nouveau développement Mc Auley.

Je vous laisse avec un petit texte qui porte à réflexion. Je remercie Marie Thérberge de la clinique Espace Zen qui a porté à ma connaissance via Facebook ces quelques mots qui résume très bien le pourquoi que l'on travaille ci fort à la préservation de la vigueur économique dans notre beau centre-ville :

Quand vous achetez d'une petite entreprise, vous n'aidez pas la 3^e plus grosse multinationale à décorer leurs bureaux. Vous aidez une petite fille à prendre des cours de danse, vous aidez un petit garçon à être dans une équipe sportive, vous aidez une maman et un papa à mettre de la nourriture sur leur table, merci d'acheter local !

Déjà sur le point d'arriver à notre mi-mandat
Et question de vous laisser sur un clin d'œil, voici un extrait de mon rapport d'octobre 2013 :

« le C.A. de la Gorge travaille actuellement sur un nouveau projet majeur. L'attrait pour le pont suspendu demeure, même après 25 ans, mais, question de garder l'intérêt, on planche sur une nouveauté, idéalement pour cette année du 150^e qui s'en vient. Il faudra oser, innover et même risquer un peu, afin une fois de plus, d'émerveiller et attirer nombre visiteurs. »

Comme de quoi sortir de notre zone de confort peut-nous apporter de bien belles choses... oser, innover et même risquer.

Lutte au changement climatique, réchauffement de la planète. Je suis convaincue que quand vous entendiez parler de ces sujets il y a quelque temps, vous vous disiez, bof, ça ne me touche pas ici à Coaticook...
Électrification des transports.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

42% des matières acheminées par Coaticook sont compostables ou biodégradables.

Une chance que nous n'avons pas puisé dans nos surplus, car Québec maintient ses coupes... Rien de bon pour nous autres, juste bon pour Québec et MTL.

Bonne soirée !

5.5 SIMON MADORE

Sécurité publique

La Régie des incendies a nommé officiellement son nouveau capitaine en la personne de Patrick Bégin. Depuis des années pompiers et a été président de l'association des pompiers de Coaticook. Je vous avais signalé le mois passé que le nouveau directeur serait à partir de janvier M. Benoit Sage. Tant qu'à être dans la Régie parlons un peu du budget qui va être adopté plus tard dans l'assemblée.

Dans la sécurité publique, notons que l'Halloween sera cette année passée un samedi le 31 octobre donc soyez prudent.

Un fait exceptionnel aujourd'hui à la polyvalente La Frontalière où 700 étudiants ont suivi la formation sur les défibrillateurs. Bravo pour l'initiative et bravo aux jeunes.

Au parc de la gorge c'est un autre été qui se termine l'heure est aux bilans pour Foresta Lumina c'est au total 145 000 visiteurs en 88 soirées d'ouverture, 104 000 de jours au 12 octobre donc en tout ¼ de million de visiteurs sont venu au parc de la gorge.

Au parc découverte nature c'est 9 500 pêcheurs qui sont venus taquiner la truite. Ce vendredi c'est l'activité-bénéfice pour le PDN soit le célèbre souper aux huitres 10e anniversaire.

Merci à tous!

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir

CRIFA

Comme à l'an dernier, le CRIFA est encore cette année, une école très achalandée par les élèves de formation professionnelle.

Avec les étudiants qui viennent de plus en plus de l'extérieur, le CRIFA a mis sur pied avec la collaboration d'Actibus, un transport Sherbrooke-Coaticook, qui est en service depuis le 1 octobre.

Avec de plus en plus de voitures électriques dans les prochaines années, le CRIFA travaille sur un projet pour installer une ou deux bornes de rechargement pour les élèves et étudiants. Les citoyens pourront aussi les utiliser.

Parc Harold Baldwin

Avec plus de 2 000 personnes, la fin de semaine de la folie des couleurs fût un grand succès encore cette année.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Les touristes avaient que de bons commentaires sur le parc et la région. Cette année, il y avait un encan silencieux comprenant une peinture du Pinnacle offerte par Lisa Baldwin. Les bénéficiaires allaient pour le Parc Harold Baldwin. La peinture a été au plus offrant pour une somme de 1 110 \$.

Merci et Bonne soirée

6. FINANCES

15-10-33198

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015

RÉSOLUTION 15-10-33198

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de septembre 2015 au montant total de 1 995 866,35 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de septembre 2015 comme suit :

- Fonds administration :	1 441 553,54 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	554 312,81 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2015

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de septembre.

6.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS EN DATE DU 31 AOÛT 2015

Le trésorier fait état du dépôt des états financiers comparatifs en date du 31 août 2015

15-10-33199

6.4 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE CLUB DE GOLF CONCERNANT LA RÉTROACTIVITÉ DE L'EXEMPTION DE TAXES DU TERRAIN DE GOLF ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-10-33199

CONSIDÉRANT que le Club de golf du Lac Lyster, matricule 9487-30-5057-000-0000, a été vendu récemment et que le terrain de golf a cessé d'être utilisé le 29 octobre 2014 comme parcours de golf;

CONSIDÉRANT que celui qui est tenu de payer les taxes à l'égard de l'unité d'évaluation dont ce terrain fait partie doit payer à la municipalité locale la différence entre le montant des taxes foncières qui leur a été respectivement

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

payé et celui qui aurait été autrement exigible à l'égard de cette unité d'évaluation, pour chaque exercice financier au cours duquel l'article 211 s'est appliqué, jusqu'à concurrence de dix exercices financiers;

CONSIDÉRANT que les rôles d'évaluation des années 2007, 2008 et 2009 semblent refléter une irrégularité quant à la valeur du terrain;

CONSIDÉRANT que le Club de golf n'a pas contesté les comptes de taxes selon la façon prévue par la Loi sur la fiscalité municipale qui stipule que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription aux rôles relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire ou occupant d'une place d'affaires, peut déposer auprès de la MRC de Coaticook, une demande de révision à ce sujet;

CONSIDÉRANT que diverses correspondances avec le trésorier de l'époque laissent croire qu'une contestation de la part du Club de golf avait été demandée, mais sans avoir été fait selon les règles de l'art de la part du Club de golf;

CONSIDÉRANT que les rôles d'évaluation des années qui suivent les années 2007, 2008 et 2009 semblent confirmer cette irrégularité;

CONSIDÉRANT que les parties sont d'avis qu'une entente est possible quant à la valeur que doit le Club de golf à la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente convenant des termes et conditions relativement aux sommes dues par le Club de Golf du Lac Lyster concernant la différence entre le montant des taxes foncières qui leur a été respectivement payé et celui qui aurait été autrement exigible à l'égard de cette unité d'évaluation, pour chaque exercice financier au cours duquel l'article 211 s'est appliqué, jusqu'à concurrence de dix exercices financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-33200

6.5 PAIEMENT À LA COMPAGNIE TIJARO LTÉE DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 AU MONTANT DE 31 107,67 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RAMPE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AU STADE DE BASEBALL JULIEN-MORIN

RÉSOLUTION 15-10-33200

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 par la compagnie Tijaro ltée pour la rampe pour personnes à mobilité réduite au stade de baseball Julien-Morin exécutés jusqu'au 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP. de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 31 107,67 toutes taxes incluses, à la compagnie Tijaro ltée pour la rampe pour personnes à mobilité réduite au stade de baseball Julien-Morin;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de septembre 2015 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-33201

7.2 DEMANDE À LA MRC DE COATICOOK DE PROCÉDER À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AFIN DE REVOIR LA CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES DANS LE SECTEUR NORD DE LA RIVIÈRE COATICOOK

RÉSOLUTION 15-10-33201

CONSIDÉRANT que la MRC régleme et gère le développement ainsi que l'occupation de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, les MRC et les municipalités intègrent dans leur schéma d'aménagement et leur règlement d'urbanisme les cotes de crues ou la cartographie des zones inondables sur leur territoire que le gouvernement a déterminé;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est d'avis qu'il faut revoir la cartographie des zones inondables dans le secteur nord de la Rivière Coaticook;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, une demande auprès de la MRC de Coaticook est nécessaire afin de modifier le schéma d'aménagement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de demander à la MRC de Coaticook de revoir la cartographie des zones inondables dans le secteur nord de la Rivière Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-33202

7.3 DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 15, ROUTE 141

RÉSOLUTION 15-10-33202

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 15, Route 141 et désigné comme étant le lot numéro 3 311 459 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment commercial sur un lot de coin;

CONSIDÉRANT que la dérogation va permettre une marge de recul avant minimal de 20,61 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 15, Route 141 et désigné comme étant le lot numéro 3 311 459 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour permettre une marge de recul avant minimal de 20,61 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-33203

7.4 DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 218, RUE SAINT-JACQUES NORD

RÉSOLUTION 15-10-33203

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 218, rue Saint-Jacques Nord et désigné comme étant le lot numéro 3 311 190 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser la marge de recul avant pour un bâtiment résidentiel de 9 logements;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le bâtiment comporte un portique fermé en façade, la dérogation permettra de régulariser les marges de recul avant de 7,26 mètres, 7,58 mètres, de 5,3 mètres et de 5,34 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 218, rue Saint-Jacques Nord et désigné comme étant le lot numéro 3 311 190 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre de régulariser les marges de recul avant de 7,26 mètres, 7,58 mètres, de 5,3 mètres et de 5,34 mètres pour le portique en façade du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-33204

7.5 RATIFICATION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK DÉMONTRANT DES REVENUES, DÉPENSES ET AFFECTATIONS ÉQUILIBRÉES DE 1 709 332,50 \$

RÉSOLUTION 15-10-33204

CONSIDÉRANT que les municipalités d'East Hereford, Compton, Dixville, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Saint-Herménégilde, Saint-Venant-de-Paquette, Ogden, Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine de Hatley, Ayers Cliff, Canton de Hatley, Barnston Ouest, Stanstead Est, Canton de Stanstead et les villes de Waterville, Stanstead, Magog et Coaticook sont partis à une entente concernant l'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des corporations membres;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis aux municipalités membres ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le budget de l'année 2016 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de 1 709 332,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

15-10-33205

8.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 12 248 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE, DE 6 365 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK ET DE 2 986 \$ AU MUSÉE BEAULNE

RÉSOLUTION 15-10-33205

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice, le Pavillon des arts et de la culture et le Musée Beaulne ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture et de 2 986 \$ au Musée Beaulne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

15-10-33206

9.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'ACHAT D'UNE SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE NEUVE, QUATRE ROUES MOTRICES, MODÈLE 2015, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE ROBERT BOILEAU INC. AU MONTANT DE 142 601,40 \$ TAXES EN SUS AVEC LES OPTIONS

RÉSOLUTION 15-10-33206

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'achat d'une surfaceuse à glace électrique, neuve, quatre roues motrices, modèle 2015;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 24 septembre 2015 à 11 h à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Surfaceuse Taxes en sus	Avec les options Taxes en sus	Montant Surfaceuse usagée	Total Taxes en sus
Robert Boileau inc.	133 650,00 \$	147 601,40 \$	(5 000 \$)	142 601,40 \$
Zéro Celsius	135 407,50 \$	146 507,50 \$	(3 000\$)	143 507,50 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'achat d'une surfaceuse à glace électrique neuve, soit celle de la compagnie Robert Boileau inc. au montant 142 601,40\$ taxes en sus avec les options, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement numéro 29-183 (2015).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-33207

9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ AU CLUB DE PLEIN-AIR DE COATICOOK ET DE 2 000 \$ AU COMITÉ DE LOISIRS DE BALDWIN

RÉSOLUTION 15-10-33207

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Club Plein-air de Coaticook et le comité de Loisirs de Baldwin ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ au Club Plein-air de Coaticook et de 2 000 \$ au comité de Loisir de Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-33208

9.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 15-10-33208

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

15-10-33209

11.1 AUTORISATION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR UTILISER, À DES FINS DE RECHERCHE, D'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE, DE GESTION ET DE TRAITEMENT DES RISQUES RELIÉS AUX INONDATIONS, AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN ET AUX PHÉNOMÈNES D'ÉROSION, LES DOCUMENTS ET DONNÉES TRANSMISES (DONT LA BASE DE DONNÉES SUR LES INONDATIONS HISTORIQUES ET LEUR CONSÉQUENCE AINSI QUE LES ENJEUX)

RÉSOLUTION 15-10-33209

CONSIDÉRANT que le 19 juin 2013, le Conseil des ministres a adopté le Cadre pour la prévention de sinistres (2013-2020) permettant de générer des investissements en appréciation, en traitement et en communication pour les risques d'érosion et de submersion côtières, d'inondation, de glissement de terrain, de tremblement de terre et pour ceux d'origine anthropique (risques industriels), à certains aléas nordiques et aux feux de forêt;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a déposé en juin dernier une demande d'aide financière dans le Cadre pour la prévention de sinistres (2013-2020) auprès des Services de l'expertise, Direction de la prévention et de la planification, ministère de la Sécurité publique, afin de réaliser différentes mesures préventives en lien avec le Ruisseau Pratt;

CONSIDÉRANT que depuis le dépôt de ladite demande d'aide, la Ville de Coaticook doit déposer des documents pour la suite du cheminement de la demande;

CONSIDÉRANT que les documents fournis et données fournies à l'appui de la demande de soutien au Cadre pour la prévention de sinistre sont établis au meilleur des connaissances dont dispose la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook autorise le Ministère de la Sécurité publique pour utiliser, à des fins de recherche, d'amélioration de la connaissance, de gestion et de traitement des risques reliés aux inondations, aux mouvements de terrain et aux phénomènes d'érosion, les documents et données transmises (dont la base de données sur les inondations historiques et leurs conséquences ainsi que les enjeux);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU:

- D'acheminer divers documents pour la suite du cheminement de la demande déposée auprès des Services de l'expertise, Direction de la prévention et de la planification, ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme pour la prévention de sinistres (2013-2020);

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Que les documents et données fournies à l'appui de la demande de soutien au Cadre pour la prévention de sinistre sont établis au meilleur des connaissances dont dispose la Ville; ET
- QUE la Ville de Coaticook autorise le Ministère de la Sécurité publique pour utiliser, à des fins de recherche, d'amélioration de la connaissance, de gestion et de traitement des risques reliés aux inondations, aux mouvements de terrain et aux phénomènes d'érosion, les documents et données transmises (dont la base de données sur les inondations historiques et leurs conséquences ainsi que les enjeux).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-33210

11.2 AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET CONFIRMATION DE SON ENGAGEMENT À FAIRE ÉLABORER LES PLANS ET DEVIS SELON LES MODALITÉS ÉTABLIES DANS LE CADRE DU VOLET RIRL

RÉSOLUTION 15-10-33210

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis des travaux d'amélioration du réseau routier local;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plan et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL auprès du ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-33211

11.3 AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET CONFIRMATION DE SON ENGAGEMENT À FAIRE RÉALISER LES TRAVAUX SELON LES MODALITÉS ÉTABLIES DANS LE CADRE DU VOLET RIRL

RÉSOLUTION 15-10-33211

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL auprès du ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-10-33212** 11.4 MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS EXP POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR UN APPEL D'OFFRES EN VUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VOIRIE D'UNE PARTIE DU RANG 9 À COATICOOK POUR UN MONTANT DE 11 920 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 15-10-33212

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder à des travaux de réfection de la voirie d'une partie du rang 9 à Coaticook;

CONSIDÉRANT que ce projet est identifié au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), sur un tronçon qui se situe à partir du chemin Canaan jusqu'à environ 1 400 m à l'ouest du chemin Canaan;

CONSIDÉRANT que la Ville désire, pour l'instant, procéder à la phase conception incluant relevés et sondages et plans et devis pour appel d'offres aux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs, soit d'accepter l'offre de services de EXP;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de mandater la firme d'ingénieurs EXP pour la réalisation des plans et devis pour un appel d'offres en vue des travaux de réfection de la voirie d'une partie du rang 9 à Coaticook pour un montant de 11 920 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans leur offre du 8 octobre 2015, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste 02-920-01-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-10-33213** 11.5 PROMESSE DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR RÉJEAN COTNOIR POUR L'IMPLANTATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNIÈRE PRÈS DE LA RUE DU MANÈGE-RUISSEAU PRATT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-10-33213

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à l'implantation d'une passerelle qui sera située entre le lot de M. Cotnoir, soit le lot 3 311 630 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et le lot de la Ville, soit le lot 3 311 625 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook.

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville de Coaticook requiert une servitude réelle de droit de passage pour l'entretien de la passerelle sur le lot 3 311 630 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, lot appartenant à monsieur Réjean Cotnoir ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu entre les parties que le déneigement de la passerelle sera sous la responsabilité de monsieur Cotnoir;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- Que le maire ou en son absence la mairesse suppléante à signer l'entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Réjean Cotnoir pour obtenir une servitude de droit de passage pour l'entretien de la passerelle sur le lot 3 311 630 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour l'implantation d'une passerelle piétonnière et;
- De mandater l'arpenteur-géomètre Daniel Parent pour procéder à la description technique de la servitude qui est reliée à la future transaction; et
- De mandater le notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de servitude à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-33214

11.6 RÉQUISITION AU MONTANT DE 18 991,13 \$ TAXES INCLUSES, POUR L'IMPLANTATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNIÈRE PRÈS DE LA RUE DU MANÈGE-MILITAIRE

RÉSOLUTION 15-10-33214

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire implanter une passerelle piétonnière près de la rue du Manège-Militaire;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour l'implantation de ladite passerelle piétonnière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie ForMarine au montant de 18 991,13 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs, soit d'accepter l'offre de services de ForMarine;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour implanter une passerelle piétonnière près de la rue du Manège-Militaire auprès de la compagnie ForMarine au montant de 18 991,13 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt 29-179.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-33215

11.7 RÉQUISITION AU MONTANT DE 18 510,98 \$ TAXES INCLUSES, POUR LE FAUCHAGE DES SECTEURS DE BARNSTON, BARFORD ET POUR LE SECTEUR URBAIN

RÉSOLUTION 15-10-33215

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin d'effectuer du fauchage des secteurs Barnston, Barford et pour le secteur urbain;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour le fauchage de ces secteurs

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Ferme J.R. Vaillancourt SENC au montant de 18 510,98 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Ferme J.R. Vaillancourt SENC;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour le fauchage des secteurs Barnston, Barford et pour le secteur urbain auprès de la compagnie Ferme J.R. Vaillancourt SENC au montant de 18 510,98 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense aux postes budgétaires suivants :

- Secteur Barnston et Barford : 02-325-00-522
- Secteur urbain : 02-320-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-33216

11.8 RÉQUISITION AU MONTANT DE 7 473,38 \$ TAXES INCLUSES, POUR L'INSTALLATION DE DEUX BOÎTES D'ENGRENAGE AU BARRAGE ST-PAUL

RÉSOLUTION 15-10-33216

CONSIDÉRANT que pour le barrage St-Paul a besoin d'installer deux boîtes d'engrenage;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour l'installation des boîtes d'engrenage;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie EMS Industriel au montant de 7 473,38 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie EMS Industriel;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour l'installation de deux boîtes d'engrenage au barrage St-Paul auprès de la compagnie EMS Industriel au montant de 7 473,38 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense au fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15-10-33217** 12.1 RATIFICATION DU BUDGET 2016 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

RÉSOLUTION 15-10-33217

CONSIDÉRANT que les municipalités de Coaticook, Dixville, Sainte-Edwidge et Saint Herménégilde ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de protection incendie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget d'une Régie intermunicipale doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU que le conseil municipal ratifie le budget de l'année 2016 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook démontrant des revenus et des dépenses équilibrés de 358 400 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMMUNAUTAIRE

- 15-10-33218** 13.1 ACTI-BUS - ENTENTE AVEC LE PARC DE GORGE POUR LE TRANSPORT URBAIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-10-33218

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et Acti-Bus ont convenu d'une entente pour des services de transport spécifiques qui répondent aux demandes collectives de la population, autant la semaine que la fin de semaine;

CONSIDÉRANT que les services de transport offerts par Acti-Bus sont ouverts à toute personne, sans contrôle d'identité, de lieu de résidence, de destination, d'activité à réaliser suite au transport ou autre forme de vérification;

CONSIDÉRANT que la Ville considère important de prévoir des incitatifs en matière de stationnement des automobiles aux endroits désignés, de façon à éviter le stationnement à des endroits non sécuritaires, interdits ou inappropriés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et Acti-bus ont convenu d'ajouter cette année un nouveau circuit, incluant l'activité Foresta Lumina pour faciliter le déroulement de l'activité Foresta Lumina;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de partager les frais reliés aux coûts du transport des personnes qui utilisent les services d'Acti-bus pour l'activité Foresta Lumina;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le maire ou en son absence la mairesse suppléante à signer l'entente entre la Ville de Coaticook et le Parc de la Gorge de Coaticook pour convenir des conditions pour le partage des frais reliés aux coûts du transport des personnes qui utilisent les services d'Acti-bus pour l'activité Foresta Lumina.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-10-33219** 13.2 ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LA CONSTRUCTION D'UN MULTILOGEMENT SUR LA RUE CHILD

RÉSOLUTION 15-10-33219

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est engagée en janvier dernier par sa résolution 15-01-32843 à faire don des lots 3 311 616 et 3 311 618, cadastre de Coaticook, circonscription foncière de Coaticook, à l'Office municipal d'habitation de Coaticook et qu'elle autorise la signature d'un acte de cession à cette fin et qu'elle assume 10 % des coûts du Programme Supplément au loyer pour un maximum de 7 unités et ce pour les 5 premières années d'exploitation du projet;

CONSIDÉRANT que le dépôt du dossier auprès de la Société d'habitation du Québec pour la construction d'un multilogement sur la rue Child requiert davantage d'investissement de la part de la Ville de Coaticook à titre de contribution du milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de confirmer que la Ville de Coaticook s'engage à fournir un crédit de taxes à 100 % pendant 5 ans et à défrayer les coûts des frais de branchements relativement pour la construction d'un multilogement sur la rue Child.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 15-10-33220** 14.1 NOMINATION DU CONSEILLER, MONSIEUR LUC MARCOUX, À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT À COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2015, ET CE POUR LES QUATRE PROCHAINS MOIS

RÉSOLUTION 15-10-33220

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de désigner le conseiller, monsieur Luc Marcoux, maire suppléant pour les quatre prochains mois à compter du 1er novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-10-33221** 14.2 VENTE À MONSIEUR JEAN-YVES SIMARD ET MADAME FRANCINE TREMBLAY-SIMARD UN TERRAIN POUR UN MONTANT DE 19 964,88 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 15-10-33221

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à l'acquéreur un terrain de 1 643,20 mètres carrés pieds carrés, lequel est décrit à la promesse d'offre d'achat de terrain;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre la Ville de Coaticook et Monsieur Jean-Yves Simard et Madame Francine Tremblay-Simard, laquelle est jointe aux présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que les acquéreurs s'engagent à payer les frais du contrat et les frais d'arpentage relatifs au terrain faisant l'objet de la présente transaction;

CONSIDÉRANT que le 30 septembre 2015, un dépôt de 2 000 \$ a été versé à la Ville de Coaticook par les acheteurs lors de la signature de l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU:

- De signer l'offre d'achat de terrain pour la vente d'un terrain de 1 643,20 mètres carrés à Monsieur Jean-Yves Simard et Madame Francine Tremblay-Simard pour un montant de 19 964,88 \$, lequel est décrit à la promesse d'offre d'achat de terrain, laquelle est également jointe aux présentes pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin, et;
- De mandater l'arpenteur-géomètre, Daniel Parent, pour procéder à la description technique dudit terrain, et;
- De mandater le notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-33222

14.3 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION 2811, RELATIVEMENT À LA RÉPARTITION DES TÂCHES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

RÉSOLUTION 15-10-33222

CONSIDÉRANT que le trésorier est responsable de la gestion des ressources humaines et de la répartition des tâches des services administratifs;

CONSIDÉRANT qu'une restructuration des postes s'avère nécessaire afin de répondre aux besoins des opérations quotidiennes tout en tenant compte des compétences professionnelles de chacun des membres de l'équipe;

CONSIDÉRANT que les tâches ont été redistribuées telle que décrit à l'annexe A, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de signer une entente entre la Ville de Coaticook et le Syndicat Canadien de la fonction publique, section 2811, relativement à la répartition des tâches des services administratifs, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-33223

14.4 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA PAPETERIE COATICOOK POUR L'UTILISATION DU LIEN INTERNET À PARTIR DU MODEM DE LA PAPETERIE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-10-33223

CONSIDÉRANT que lors de la période estivale 2014, le parc de la Gorge de Coaticook a engagé Moment Factory pour la création d'une activité ludique afin de créer une attraction touristique audit parc;

CONSIDÉRANT que le succès de ce projet fut grandiose et qu'il a été décrit sur la scène régionale, nationale et même mondiale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaitait faire profiter de cet engouement à toute sa population dont notamment les commerçants au centre-ville;

CONSIDÉRANT que pour la tenue de ce divertissement, la Ville de Coaticook utilise un lien internet à partir du modem de la Papeterie Coaticook, appartenant à la papeterie;

CONSIDÉRANT que cette façon a été priorisée vu sa simplicité et que c'est moins onéreux;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'un protocole d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente, entre la Ville de Coaticook et la Papeterie Coaticook pour l'utilisation du lien internet à partir du modem de la Papeterie Coaticook, lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

15-10-33224

15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-50 (2015) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LA PRODUCTION DE GRANULATS RECYCLÉS À TITRE D'USAGE COMPLÉMENTAIRE À UNE CARRIÈRE

RÉSOLUTION 15-10-33224

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un projet visant à produire des granulats recyclés à partir de résidus de béton, de brique ou d'asphalte, sur le site d'une carrière, a été soumis à la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'acceptation d'un tel projet requiert au préalable une modification au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que ce type d'activité est encadré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'assurer la protection de l'environnement et du milieu avoisinant;

CONSIDÉRANT que cet usage s'inscrit dans les pratiques visant à mettre en valeur les matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que l'obligation qui est faite d'exercer cette activité sur l'emplacement d'un site d'extraction a pour effet de n'entraîner aucune conséquence négative sur le maintien et le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 août 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 14 septembre 2015, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-50 (2015) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-4-13 (2015)

Avis de motion est donné par le conseiller Raynald Drolet, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-4-13 (2015) modifiant le règlement des permis et certificats concernant les conditions applicables à l'émission d'un permis dans les secteurs situés à proximité des zones à risque d'inondation et demande de dispense de lecture

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Celui-ci a pour objet de préciser les conditions applicables à l'émission d'un permis dans le cas de projet touchant un emplacement situé dans une zone à risque, selon la cartographie des zones inondables, lorsqu'il est démontré que l'intervention projetée se situe au-dessus du niveau d'inondation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière, de la lecture du règlement numéro 6-1-43 (2015), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

15-10-33225

16.1 PAIEMENT À LA COMPAGNIE GRONDIN EXCAVATION INC. DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 4 AU MONTANT DE 221 904,31 \$ TAXES INCLUSES, POUR LE PROLONGEMENT DU DÉVELOPPEMENT SECTEUR MCAULEY, PHASE 1

RÉSOLUTION 15-10-33225

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 4 par la compagnie Grondin Excavation inc. pour le prolongement du développement secteur McAuley exécuté jusqu'au 25 août 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima + de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 221 904,31 toutes taxes incluses, à la compagnie Grondin Excavation inc. pour prolongement du développement secteur McAuley, phase 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

15-10-33226

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 15-10-33226

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la
APPUYÉ PAR la

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Guylaine Blouin, mairesse suppléante

Geneviève Dupras, greffière